

Le Dumbéa

Novembre - décembre 2010

Bulletin d'information municipal de la commune de Dumbéa

Dispensé de timbrage

NUMÉRO 15



www.ville-dumbea.nc

Page 5

Édito

Une mairie toujours plus proche de vous...

Le nouveau site de la Ville de Dumbéa est maintenant en ligne. C'est une vraie mine de renseignements sur la commune, en général, et sur la mairie, en particulier, avec les contacts de ses services, son actualité, ses projets...

Visitez-le, il a été créé pour vous !

Le Maire,
Georges Naturel



→ Rappel : les passeports sur rendez-vous

Afin d'éviter les délais d'attente, le dépôt des dossiers de demandes de passeports se fait désormais **sur rendez-vous**.

Les Dumbéens sont invités à contacter le service des élections et de l'état civil (tél. 41 40 00, poste 402 ou 403) ou à se rendre à la mairie de Dumbéa. Rappelons que pour l'établissement d'un dossier, la présence de l'intéressé est indispensable (ainsi que du représentant légal pour un mineur dans tous les cas).

→ Halte aux feux !

Les feux de brousse mettent en danger des vies humaines et coûtent très cher à la collectivité. Les conséquences écologiques sont lourdes : destruction de la végétation et érosion des sols. Rappelons que toute mise à feu de végétaux est **interdite jusqu'au 31 mars** sur tout le territoire communal.

Il est recommandé de **débroussailler autour des habitations** et **le long des clôtures** afin de limiter la propagation des feux.

→ En cas d'incendie : appelez le 18 ou le 41 00 18

Indiquez avec précision :

- le lieu ;
- les abords ;
- les moyens d'accès connus et, si possible, la direction prise par le feu.

→ Vols : soyez prudent !

Après un début d'année encourageant sur la commune de Dumbéa, une certaine augmentation de la délinquance constatée depuis juillet montre combien il est important de rester extrêmement vigilant dans la lutte contre l'insécurité. Les cambriolages, les vols simples contre les particuliers et les vols sur chantiers connaissent une hausse.



À ce titre, tous les citoyens doivent participer à la sécurité de leur quartier et ne pas hésiter à contacter leur brigade de gendarmerie (**le 17** - appel gratuit - **ou le 44 87 00**) ou la police municipale (**41 88 88**) en cas de constatation d'un délit ou même d'un comportement suspect.

La plupart des vols simples se déroulent en journée, en l'absence des habitants. Toutefois, de plus en plus de cambriolages sont enregistrés en seconde partie de nuit lorsque les propriétaires dorment. Les biens à forte valeur ajoutée (électroménager, hi-fi, consoles de jeux...) mais également les véhicules sont particulièrement prisés par les délinquants.



Soyez vigilant car la négligence des propriétaires est souvent à l'origine de ces vols et de ces cambriolages.



Les volets en bois ne suffisent pas toujours...

→ Quelques conseils

À votre domicile :

- verrouiller les portes et fenêtres pendant vos absences même momentanées ;
- informer la brigade locale de toute absence prolongée. A ce titre, il est rappelé que le dispositif « Tranquillité vacances » s'applique pendant les vacances et chaque passage d'une patrouille de gendarmerie ou de la police municipale donnera lieu au dépôt d'un avis de passage ;
- sensibiliser les voisins sur le dispositif de « vigilance citoyenne » ;
- ne pas laisser dans le jardin ou à portée de vue des objets convoités (outils, véhicules ouverts ou leur clé, jeux...) ;
- équiper votre habitation d'une alarme et/ou d'un détecteur de présence dissuasifs.

Pour votre véhicule :

- remonter les vitres et fermer votre voiture à clé, même lorsqu'il se trouve en stationnement dans l'enceinte de votre domicile ;
- ne pas s'absenter temporairement en laissant tourner le moteur en fonctionnement ;
- ne pas laisser à la vue dans l'habitacle des objets dits « sensibles » (sacs à mains, argent, lunettes de soleil, chèquiers...).

Sur les chantiers :

- verrouiller les containers ;
- installer des grilles de protection sur les ouvertures existantes ;
- surélever à l'aide d'un élévateur les compresseurs et groupes électrogènes ;
- ne pas laisser sur place les outils portables de chantier (perceuse, disqueuse...).

→ Inscription sur les listes électorales

Attention, pour pouvoir voter, les nouveaux arrivants ou jeunes majeurs dans la commune doivent s'inscrire au plus tard le 31 décembre de cette année à la mairie, auprès du bureau des listes électorales (tél. : 41 40 07). Pour cela, ils doivent remplir un certain nombre de conditions, plus ou moins restrictives en fonction du type d'élections concernées.

Inscription à la liste générale

Conditions à remplir :

- être de nationalité française ;
- être majeur (il suffit d'avoir 18 ans avant le dernier jour de février 2011) ;
- n'être frappé d'aucune incapacité électorale ;
- en outre, pour être inscrit dans la commune, il faut soit :
 - y posséder son domicile,
 - y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février 2011,
 - y être inscrit pour la 5^e fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer les droits électoraux dans la commune,
 - y exercer en qualité de fonctionnaire public assujéti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).

Pièces à produire au bureau des listes électorales :

- la carte nationale d'identité ou le passeport en cours de validité ;
- un justificatif du domicile réel ou des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittance de loyer, d'eau, d'électricité, etc.).

Attention : les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2011 doivent prendre contact avec la mairie de Dumbéa, avant le 31 décembre 2010, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Principe

Tout électeur doit en premier lieu être inscrit sur la liste générale.

Cette inscription permet de participer aux élections nationales (présidentielle, législatives, municipales et européennes).

Pour pouvoir voter aux **prochaines élections provinciales**, vous devez également être inscrit **sur la liste spéciale**.

Si vous êtes inscrit sur la liste générale mais que vous ne remplissez pas les conditions pour pouvoir figurer sur la liste spéciale, alors vous êtes automatiquement inscrit **sur le tableau annexe**.

Liste générale = liste spéciale + tableau annexe

Inscription à la liste spéciale

En l'absence de demande d'inscription sur la liste électorale spéciale, les électeurs qui, bien que justifiant des conditions pour être inscrits sur la liste électorale, n'auraient pas déposé de demande d'inscription au plus tard le 31 décembre 2010 ne seront pas admis à participer à l'élection des membres des assemblées de province et du Congrès. En cas de doute, renseignez-vous auprès du bureau des listes électorales (tél. : 41 40 07).

Conditions à remplir :

- être inscrit sur la liste générale au plus tard le 28 février 2011 ;
- justifier de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie au plus tard le 7 novembre 2008, soit avoir un de ses parents remplissant les conditions pour être électeur au scrutin du 8 novembre 1998, soit avoir un de ses deux parents inscrit au tableau annexe et justifier d'une durée de domicile de 10 ans en Nouvelle-Calédonie au plus tard le 7 novembre 2008.

Pièces à produire au bureau des listes électorales :

- la preuve de 10 ans de domicile en Nouvelle-Calédonie peut être établie par tous les moyens propres à emporter la conviction de la commission administrative spéciale (quittances de loyer, titres de propriété, certificats de scolarité, certificats de résidence fiscale, avis d'imposition, attestations de logement, attestation de travail, etc.).

Tableau annexe

Si vous êtes inscrit dans le tableau annexe, vous ne pouvez donc voter que pour les **élections nationales** (présidentielle, législatives, municipales et européennes).

Mais si vous remplissez les conditions suivantes, il vous est encore possible de demander à être inscrit sur la liste spéciale, c'est-à-dire de devenir électeur aux prochaines élections provinciales :

- être inscrit sur la liste générale ;
- remplir l'une des 2 conditions suivantes :
 - être majeur depuis le 1^{er} novembre 1998 et avoir l'un de ses parents inscrit sur la liste spéciale (fournir une attestation d'inscription du parent sur la liste spéciale ainsi qu'une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance) ;
 - justifier de son domicile en continu en Nouvelle-Calédonie au plus tard le 7 novembre 2008 (fournir au moins l'un des documents suivants : certificats de travail, attestations de résidence fiscale, bulletins de salaire, avis d'imposition, quittances de loyer ou d'électricité ou d'eau ou d'ordures ménagères ou de téléphone fixe, certificats de scolarité).

Votre dossier de demande d'inscription est à déposer au plus tard le 31 décembre 2010 à la mairie de Dumbéa ou à l'annexe de Koutio. Il sera alors transmis par la mairie à une commission qui se prononcera en mars 2011.

VIE SCOLAIRE

→ Bien préparer la rentrée 2011

L'année scolaire n'est pas encore achevée que la Ville a déjà commencé à préparer la rentrée 2011. Elle a notamment arrêté la nouvelle carte scolaire, redessinée en fonction du développement de la commune. Voici quelques informations indispensables pour réussir l'inscription de votre enfant.



Pièces à fournir

- copie du livret de famille,
- copie d'un justificatif de résidence : quittance d'eau, d'électricité, attestation d'hébergement,
- copie de la couverture sociale (valable au moment de l'inscription) : Cafat, RUAMM, mutuelle, aide médicale,
- certificat de radiation en cas de changement d'école : fourni par l'école quittée,
- dossier scolaire complet dans lequel figurera l'avis du conseil de cycle : fourni par l'école quittée,
- demande de dérogation si nécessaire avec une enveloppe timbrée à l'adresse des parents,
- fiche de renseignement à remplir le jour de l'inscription,
- certificat médical : un exemplaire du certificat médical type (fourni par l'école) sera remis aux parents dont les enfants n'ont jamais été scolarisés ou à toute nouvelle inscription en province Sud.

Il vous est également demandé de vous munir de l'original des documents en plus des copies requises (une copie par enfant à inscrire).

Pour qui ?

Les inscriptions concernent tous les enfants nouvellement scolarisés ou changeant d'établissements scolaires (nouvelle école, tous les CP...) par rapport à 2010.

Dates et lieu d'inscription

Les inscriptions seront prises pour les zones du sud à la maison de la jeunesse à Auteuil anciennement dénommée MTL (maison du temps libre) et pour les zones du nord dans les écoles du secteur, **du lundi 15 au vendredi 19 novembre** (excepté le mercredi 17 novembre) de 8h à 11h et de 13h à 17h.

Carte scolaire

Pour 2011, la ville de Dumbéa a redessiné sa carte scolaire en fonction de son développement. 6 zones ont été définies, chacune d'elle étant rattachée à un ou à plusieurs groupes scolaires. Les enfants de Dumbéa-sur-Mer et de La Dorade seront scolarisés au sein de l'école primaire modulaire de La Dorade et de l'école maternelle du Centre urbain.

Radiation

Un certificat de radiation doit être demandé pour tout élève :

- entrant en CP,
- nouvellement domicilié dans la commune,
- domicilié dans une zone différente de celle de 2010 et souhaitant changer d'établissement scolaire.



Inscription en classe de CP - Important

Les élèves des sections de grands, inscrits en maternelle en 2010 et admissibles en CP (cours préparatoire) pour l'année 2011, devront obligatoirement accomplir les démarches d'inscription dans les écoles primaires de leur zone (radiation de l'école maternelle et nouvelle inscription au sein de l'école primaire).

Aucune inscription automatique ne sera acceptée, les écoles maternelles et primaires étant deux établissements différents même si les bâtiments se situent côte à côte.

Dérogations

Une demande de dérogation de secteur (lieu géographique différent) ou d'âge (enfant né après le 1er juin 2008) n'est enregistrée qu'après inscription de l'élève dans l'école de son secteur d'origine. Une commission examinera les demandes et l'avis définitif sera notifié aux parents par courrier.

Les demandes de dérogation sont à remplir sur place lors des inscriptions auprès de l'école du secteur. Le directeur du secteur inscrira obligatoirement l'enfant dans son établissement et fera parvenir directement la demande à la direction de l'enseignement de la province Sud. Le courrier devra spécifier :

- les nom et prénom du demandeur (parents, tuteurs),
- l'adresse précise et le contact téléphonique,
- les nom, prénom et date de naissance de l'enfant,
- le cours et l'école demandés,
- le motif explicite de la demande,
- la date de dépôt de la demande et la signature du demandeur,
- une enveloppe timbrée libellée à l'adresse exacte du demandeur.

Toute demande incomplète ou ne suivant pas strictement cette procédure ne pourra être examinée.

Confirmation des inscriptions

En fonction des places disponibles et dans le but d'équilibrer le nombre d'élèves par classe et par école, certaines inscriptions seront modifiées. Par conséquent, les inscriptions seront confirmées aux familles par voie d'affichage dans les écoles et à la caisse des écoles, à compter de fin novembre 2010.

SPORT & ACTU

→ Journée Jeun'Espoir au Parc Fayard

Vaste succès et grande adhésion du public pour cette journée organisée par la Ville, placée sous le signe de la jeunesse et du sport.



→ Tour de Calédonie



Étape à Dumbéa décisive pour le tour cycliste de Calédonie, durant laquelle le Néo-Zélandais Joseph Cooper a pris le maillot jaune à Poulizac, placé en tête du tour jusque là.

→ Signature de la convention « 100 villes-100 clubs »



Mi-septembre, la Fédération Française de Rugby, le comité de rugby de Nouvelle-Calédonie, la Ville de Dumbéa et l'Union Rugby club de Dumbéa ont signé la convention de partenariat « 100 villes-100 clubs », en présence de Jean-Claude Skrela, directeur technique national de la Fédération française de rugby.

→ L'enseigne Carrefour s'engage sur la commune



L'enseigne Carrefour, installée à Dumbéa depuis plus de 20 ans, contribue désormais financièrement au fonctionnement des écoles sportives communales, afin de soutenir la politique sportive de la Ville à l'égard de la jeunesse. Une convention bi-annuelle a été signée dans ce sens.

→ Sortie à bord du paquebot le Pacific Jewel

Fin septembre, les élèves du collège Jean Fayard sont allés visiter le Pacific Jewel, en escale à Nouméa. Une journée inoubliable de découverte de monde du tourisme et de la croisière.



→ Campagne de distribution Toi C Moi



Depuis le 14 octobre et jusqu'au 2 décembre prochain, en partenariat avec la commune, l'association Toi C Moi assure une distribution hebdomadaire de couches, lait et nourriture pour les enfants de 0 à 3 ans, à l'arrière de la mairie annexe à Koutio, tous les jeudis entre 16h et 18h.

Cette distribution est ouverte aux personnes titulaires d'une carte d'aide médicale valide, sur laquelle sont inscrits un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans.

Si vous remplissez ces conditions, vous devez vous présenter directement le jour de la distribution avec votre carte d'aide médicale. L'association vous délivrera une carte de bénéficiaire.

Vous pouvez également obtenir cette carte de bénéficiaire auprès du CCAS ou des assistantes sociales de secteur si vous n'êtes pas inscrit à l'aide médicale, mais que vous pouvez justifier de votre besoin.

Pour tout renseignement, contactez Annick du CCAS au **46 55 00**.

→ La journée du handicap

A l'occasion de la journée internationale du handicap le 3 décembre, l'association Dumbéa Handicap, en partenariat avec le CCAS, organise un repas festif. Ce repas est proposé aux adhérents de l'association, en priorité, et aux personnes handicapées non adhérentes, selon les places disponibles. Il est possible de bénéficier d'un transport.

Renseignements et inscription (cette inscription est obligatoire) uniquement au CCAS, auprès d'Annick au 46 55 00. Pour adhérer à l'association, contactez la présidente Jacqueline Jeanson au **90 39 38**.

→ Noël pour les enfants handicapés

L'association Dumbéa Handicap organise un Noël pour les enfants handicapés de la commune, âgés de moins de 12 ans. La fête aura lieu l'après-midi du samedi 11 décembre, à la maison de la jeunesse.

Renseignements et inscription au CCAS auprès d'Annick au **46 55 00**, ou auprès de Jacqueline Jeanson au **90 39 38**.

→ Deux nouvelles garderies à Dumbéa

Voilà qui devrait apporter un grand bol d'air à quelques mamans : deux nouvelles garderies agréées par la DPASS ont récemment ouvert leurs portes. Elles ont toutes deux reçu la visite récente du CCAS qui a fait la connaissance des premiers petits pensionnaires.



L'îlot Bambin : capacité d'accueil de 35 enfants, de 18 mois à 3 ans.
 11, allée des Pins à Auteuil.
 Tél. : 44 69 22 ou 74 07 57.



Graines de Soleil : capacité d'accueil de 65 enfants, de 0 à 3 ans.
 7, rue de la Loyale à Koutio.
 Tél. : 46 03 36.

→ Contraception : les femmes se mobilisent !

A l'occasion de la Journée mondiale de la contraception, des femmes de Dumbéa ont participé à un atelier monté par le centre de conseil familial (CCF) à Montravel. Cette année, le fil conducteur de la journée était le lien entre les générations.

L'équipe du centre de conseil familial avait donc organisé, en partenariat avec le CCAS de Dumbéa, un atelier de rencontres entre des jeunes filles du quartier de Montravel et un groupe de femmes de Dumbéa. Une présentation de l'histoire de la contraception par les animatrices du CCF, non dénuée d'humour, a vite délié les langues. Les échanges d'expériences ont été très riches, à tel point qu'une invitation des jeunes filles de Montravel à Dumbéa a été lancée !



→ Le Noël des personnes âgées

Comme il est de tradition, le CCAS organise un repas de Noël pour les personnes âgées de la commune. Cette année, l'événement aura lieu le vendredi 10 décembre à l'auberge des Koghis, de 10h30 à 15h30. Diverses animations sont prévues autour du repas de midi. Un transport collectif sera assuré depuis le nord et le sud de la commune.

Attention ! Le nombre de places est limité.

Renseignements et inscription au CCAS auprès d'Annick, au **46 55 00**.

→ Devenez famille d'accueil !

Une profession enrichissante, une chance pour les enfants en difficultés : en accueillant chez vous des enfants et des jeunes, vous choisissez de les aider en leur donnant un cadre rassurant indispensable à leur épanouissement.

Qui peut être famille d'accueil ?

Les familles d'accueil ont des profils très variés :

Vous pouvez être un homme ou une femme, être en couple ou célibataire, avoir des enfants ou pas, vivre en maison ou en appartement, être diplômé ou non.

Conditions essentielles : avoir déjà un revenu familial, avoir une forte motivation pour accompagner des enfants en difficultés, être disponible, aimer travailler en équipe et avoir réfléchi à cette décision en famille.

Comment postuler ?

Devenir assistant familial demande environ 4 mois. Plusieurs étapes sont nécessaires pour obtenir l'agrément délivré par le service enfance et famille de la DPASS SUD (obligatoire avant d'accueillir un enfant). Auparavant, une équipe de la DPASS évaluera votre motivation et votre aptitude à accueillir des enfants en difficultés.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service enfance et famille au 24 25 90.

Qui sont ces enfants en difficulté ?

Il s'agit d'enfants ou d'adolescents en situation de maltraitance, placés sur décision administrative ou judiciaire. Par maltraitance, on entend la violence physique ou morale, les abus sexuels, le manque de soin, les carences alimentaires graves, etc.

→ Le CCAS change de numéros !

Veillez désormais composer le 46 55 00 pour téléphoner au Centre Communal d'Action Sociale (et le 46 55 03 pour le fax).

Le site de la Ville en ligne !

www.ville-dumbea.nc



La Ville de Dumbea vient de mettre en ligne son nouveau site : www.ville-dumbea.nc. Facile d'utilisation, clair et détaillé, cette belle vitrine de la commune offre une multitude d'informations utiles et pratiques aux internautes. Sept rubriques, une soixantaine de sous-rubriques, des photos et des cartes à visionner, des documents à télécharger et une mise à jour régulière ont été créés pour vous faciliter la vie au quotidien. Un bel outil de communication qui permet à la mairie de se rapprocher encore un peu plus de ses administrés. Présentation en quelques clics...

Ma ville

Le site de la mairie fait une présentation détaillée de la commune : sa situation géographique, des données démographiques, son histoire et des informations touristiques « à voir/à faire » et « où dormir/où manger ». Réactualisé régulièrement, un agenda des grandes animations culturelles, sportives ou de loisirs est également proposé. Une page de numéros utiles et une carte détaillée de chaque quartier complète cette rubrique.

Ma mairie

Dense, complète et très fournie, cette rubrique présente la mairie, ces élus, ses services, ses travaux, ses moyens et ses actions. Archivés, les délibérations et les arrêtés municipaux sont téléchargeables de n'importe quel ordinateur.

Un focus particulier est réalisé sur les comités de quartiers et les villes jumelées à la commune.

Éducation & Jeunesse

S'adressant principalement aux parents, mais pas seulement, cette rubrique renseigne sur les garderies agréées à Dumbea, le réseau d'assistantes maternelles, les écoles (et le très important calendrier des vacances), la caisse des écoles (avec notamment le détail des transports et des cantines scolaires), la maison de la jeunesse et les maisons de quartiers...



Urbanisme & habitat

Dumbea de demain se prépare aujourd'hui ! Dans cette rubrique, les grands projets municipaux mais aussi les nouvelles constructions, ZAC et Médipôle, côtoient la révision du plan d'urbanisme directeur et les enquêtes publiques en cours. Une mine de renseignements pour les Dumbeens et... les futurs Dumbeens !



Sports, culture & fêtes

Les installations sportives et culturelles sont mises ici à l'honneur : vous saurez tout sur le golf et la piscine, la médiathèque et le centre culturel. Une page présente les fêtes et les opérations à ne surtout pas manquer, comme la fête de la ville par exemple...

Solidarité & Santé

Les actions sociales de la commune sont regroupées dans cette rubrique, avec des informations sur le Centre communal d'action sociale (CCAS), la santé, le logement, le handicap et les opérations menées en direction des séniors.

Cadre de vie

Des informations utiles et pratiques sur le développement durable et l'environnement, ainsi que sur la sécurité sont présentées dans ces pages, actualisées et réactualisées selon les impératifs du moment : cyclones, feux de brousse, sécheresses, dengue, déchets recyclés...

Accès malvoyants

Le site est également accessible aux malvoyants.

André Guerry, conseiller municipal

→ « Un site pour les Dumbeens »



Pourquoi la mairie a-t-elle souhaité mettre en ligne son propre site ?

Ce site internet répond en fait à un réel besoin. Surtout, il présente des services municipaux qui ont été eux-mêmes entièrement réorganisés pour les rendre plus performants.

C'est aussi la raison pour laquelle le site était en sommeil avant sa nouvelle version.

À qui s'adresse-t-il en priorité ?

De part ses informations et les documents que l'on peut y télécharger, tels que des documents administratifs, des arrêtés et des délibérations municipales, le site s'adresse d'abord aux habitants de Dumbea. Bien sûr, il peut aussi intéresser les visiteurs, puisqu'une présentation détaillée de la commune, ses adresses touristiques, sportives et de loisirs, sont accessibles. Même les futurs habitants peuvent découvrir les projets urbains dont la commune ne manque pas.

Combien de temps a-t-il été nécessaire pour le réaliser ?

Il a fallu presque un an, entre le moment où le prestataire a été choisi pour concevoir le site, et la mise en ligne officielle. C'est un travail colossal qui a nécessité des heures de réunion, de recherche d'information et aussi de réécriture, plus synthétique pour s'adapter aux exigences du Web... Tous les services municipaux ont été mobilisés et je tiens ici à les en remercier.

Ce n'est évidemment pas terminé puisque les pages sont régulièrement mises à jour et de nouvelles pages viendront peu à peu compléter l'ensemble.



Le site offre aussi la possibilité de télécharger les bulletins municipaux, « Le Dumbea », sur votre ordinateur.

→ Travaux en cours

- **Réservoir Socafim** : les travaux sont en cours, la mise en eau est prévue pour début décembre.
- **Centre culturel de Dumbéa** : les travaux devraient débuter d'ici décembre (atelier d'arts plastiques et mise aux normes de la grande salle).
- **Salle des arts martiaux** : les travaux suivent leur cours.
- **Salle omnisports de Koutio** : les terrassements vont débuter d'ici à la fin de l'année.
- **Halle de Val-Suzon** : les travaux suivent correctement leur cours, la livraison est prévue en fin d'année.
- **Place publique de Koutio** : les travaux vont débuter d'ici décembre pour une livraison dans 4 à 5 mois.
- **Centre aquatique régional de Dumbéa** : (notre photo) fin de la pose du bassin. La mise en eau a depuis été effectuée, pour la phase de test et les finitions du bâtiment sont en cours.



→ Urbanisme

Se faire délivrer un certificat de conformité pour son habitation

Avant de vous voir délivrer un certificat de conformité pour votre habitation, vous devez obligatoirement obtenir la conformité de l'assainissement et de l'accès.

Voici les étapes à suivre pour l'obtention de ces sésames...

1^{ère} étape : assainissement



Pour les assainissements raccordés sur le réseau collectif, deux visites sont à prévoir :

- 1^{ère} visite : elle concerne les réseaux en amont des branchements posés (les tranchées doivent être ouvertes).
- 2^{ème} visite : les réseaux doivent être refermés, les plans de récolement doivent être fournis. Les essais en eau seront opérés.

Pour les filières d'assainissements individuels, trois visites sont à prévoir :

- 1^{ère} visite : les réseaux d'eaux usées traitées en amont de la fosse doivent être posés, les tranchées de fouilles ouvertes, la fosse posée, le fond de fouille du filtre doit être visible et accessible.
- 2^e visite : les réseaux en amont de la fosse doivent être refermés, le filtre monté non recouvert.
- 3^e visite : les plans de récolement doivent être fournis et les essais en eau seront réalisés.

Un certificat de conformité assainissement vous sera remis à l'issue des visites, sous réserve que les travaux soient conformes au permis de construire et aux plans de récolement.

La pente descendante autorisée (limite de lot vers la bordure de trottoir) sera de 2% maximum : il est interdit de retoucher ou de modifier le profil initial du trottoir.

L'ouvrage ne devra en aucun cas représenter une gêne au passage des piétons et des handicapés.

→ À noter !

- La mise en place de clôture en façade sur le domaine public est réglementée et soumise à permis de construire.

Dans le cas d'un portail pour véhicules, celui-ci devra s'ouvrir vers l'intérieur de l'emprise privative. Si le portail est coulissant, celui-ci devra être posé et s'effacer à l'intérieur de l'emprise privative. De même, le portail pour véhicules coulissant projeté devra être posé et s'effacer à l'intérieur de l'emprise privative. Enfin, en cas d'installation d'un portillon piétons, ce dernier devra s'ouvrir côté emprise privative.

- La visite de réception de l'accès sera fixée une fois que les travaux de l'entrée charretière auront été exécutés conformément à ces consignes. Un certificat de conformité entrée charretière sera remis à l'issue des visites, sous réserve que les travaux soient conformes aux prescriptions du permis de construire et aux plans de récolement.

3^e étape : conformité de la construction

Après obtention des certificats de conformité pour l'assainissement et l'entrée charretière, vous pourrez déposer la déclaration d'achèvement des travaux au secrétariat de la direction des services techniques de la Ville.

Un rendez-vous sera fixé par le service de l'urbanisme, pour la visite finale de votre construction. Un certificat de conformité habitation vous sera alors délivré, sous réserve que les travaux soient conformes au permis de construire et aux plans de récolement.

Pour toute visite relative à l'obtention de ces certificats de conformité, contactez le service de l'urbanisme et de la planification au 41 40 12. Un rendez-vous sur site vous sera proposé.

2^e étape : accès, entrée charretière

• Assainissement des eaux pluviales

Il est interdit de déverser les eaux de ruissellement en provenance de votre habitation sur la voie publique. Il conviendra donc d'installer un caniveau à grille suffisamment dimensionné et raccordé sur la boîte de branchement des eaux pluviales dont dispose votre lot.

• Revêtements

Le passage sur le trottoir sera impérativement revêtu depuis le bord de chaussée jusqu'en limite de parcelles avec, au minimum, du béton ou de l'enrobé.

Le bord du revêtement de l'entrée charretière devra être au moins à un mètre par rapport à tout support électrique, de téléphone ou autre candélabre d'éclairage public.

La découpe des bordures de trottoir devra être soignée et conserver un seuil minimum de 5 cm par rapport au fil d'eau du caniveau bétonné ou de la chaussée.

Le profil en long de la voie devra être suivi scrupuleusement le long de la limite foncière : aucun voile ne pourra être réalisé sur la largeur de l'accotement ou du trottoir.

Par ailleurs, la cote altimétrique initiale du trottoir devra être conservée côté parcelle ; l'accès présentera une pente longitudinale continue, descendante depuis la limite de parcelle vers la chaussée.

Prochaines tournées Ramassage des déchets verts et des encombrants → Respectez les dates !



Les sorties des déchets verts et des encombrants doivent impérativement respecter les dates de ramassage et la quantité autorisée (1 m³ pour chacun d'eux), soit 4 fois par an pour les déchets verts et 2 fois par an pour les encombrants.

→ Déchets verts

(Déchets d'origine végétale, issus d'élagages, de tailles de haies, des cours et des jardins)

Le ramassage des déchets verts est effectué **4 fois par an** pour chaque secteur.

Le volume est limité à **1 m³ par lot**. Le dépôt des déchets verts doit se faire le samedi, aux dates indiquées ci-dessous. Le ramassage est, quant à lui, effectué les deux semaines suivantes.

• Secteur 3 :

Fayard-Auteuil, Auteuil, SICNC, FSH 1^{er} secteur, Jacarandas 1.

Période de ramassage des déchets verts : **du 2 au 10 novembre**.

• Secteur 4 :

Jacarandas 2, Secal.

Date du dépôt des déchets verts : **13 novembre**.

Période de ramassage des déchets verts : **du 15 au 26 novembre**.

• Secteur 5 :

FSH 2^e à 6^e secteurs, Buttes de Koutio, Pointe à la Dorade.

Date du dépôt des déchets verts : **27 novembre**.

Périodes de ramassage des déchets verts : **du 29 novembre au 10 décembre**.

→ Encombrants

(Textiles, électroménagers, carrosseries, tuyauteries, vélos, mobiliers...)

Le ramassage des encombrants est effectué **2 fois par an** pour chaque secteur.

Le volume est limité à **1 m³ par lot**. Le dépôt des encombrants doit se faire le samedi, aux dates indiquées ci-dessous. Le ramassage est, quant à lui, effectué les deux semaines suivantes.

• Secteur 3 :

Fayard-Auteuil, Auteuil, SICNC, FSH 1^{er} secteur, Jacarandas 1.

Période de ramassage des encombrants : **du 2 au 10 novembre**.

• Secteur 4 :

Jacarandas 2, Secal.

Date du dépôt des encombrants : **13 novembre**.

Période de ramassage des encombrants : **du 15 au 26 novembre**.

• Secteur 5 :

FSH 2^e à 6^e secteurs, Buttes de Koutio, Pointe à la Dorade.

Date du dépôt des encombrants : **27 novembre**.

Période de ramassage des encombrants : **du 29 novembre au 10 décembre**.

Une fin d'année dynamique

→ À la médiathèque

Les animations annuelles

Pour les adultes

→ **Accueil des séniors**, 2 jeudis par mois, de 8h30 à 11h30.

→ Participation de la médiathèque aux **jours bleus** organisés pour les séniors, avec des lectures à haute voix à la maison de retraite des Cordylinés.

Pour les enfants

→ **Séance « La Natte des P'tits bouts »** pour les bébés de 6 à 36 mois, le 1^{er} mercredi du mois, de 9h à 10h, et le 3^e samedi du mois, de 10h à 11h.

Attention ! Une date à retenir :

Rencontre entre les bébés de Canala accompagnés par Marie-Adèle Jorédié et les bébés de la «Natte des p'tits bouts» le mardi 2 novembre de 14h à 16h avec un spectacle créé à l'occasion du Festival des arts mélanésiens.

Prochaines séances :

Les mercredis 10 novembre et 1^{er} décembre. Thème : « bébé découvre ».

Les samedis 20 novembre et 11 décembre. Thème : « Noël ».

→ **Séance « La Natte qui raconte »** pour les enfants à partir de 5 ans, tous les mercredis, de 15h à 16h. Au programme : des histoires d'ici et d'ailleurs, des livres à surprises, des jeux de lecture...

Clôture de saison le 15 décembre, par une Natte spéciale Noël, avec un atelier de tissage tout public de 14h à 16h, suivi, de 16h à 17h, par des contes de Noël avec la conteuse Marie Goffinet.



Mois du film documentaire

→ **Du 9 au 30 Novembre**

se déroule le mois du film documentaire, en partenariat avec l'association Anû-rû âboro (organisatrice du Festival international du cinéma des peuples). Pendant 4 mardis du mois de novembre, 2 films seront projetés par soirée à la médiathèque, à partir de 18h.

Exposition de marionnettes

→ **Du 26 octobre au 10 novembre** se

déroule une exposition des marionnettes réalisées par les classes d'UPI (Unité Pédagogique d'Intégration) du collège Francis Carco de Koutio. L'exposition est le résultat de plusieurs mois de travail de création avec Bernard Billot (alias Papou) et les jeunes handicapés.



→ Les animations de la médiathèque sont gratuites

Attention ! certaines animations nécessitent une inscription (nombre de places limitées). Pour de plus amples renseignements, contacter la médiathèque au 41 43 10.

Horaires d'ouverture : du mardi au vendredi, de 14h à 18h et le samedi de 10h à 16h (fermée le lundi).

→ Au centre culturel de Dumbéa

Les animations annuelles

Le centre culturel vous propose :

→ Une salle de répétition, ouverte à tous (dans la limite des places disponibles), du lundi au vendredi, de 16h à 22h. **Tarif : 6 000 F par trimestre.**

→ Des cours de musique avec l'antenne du Conservatoire du musique.

→ De l'initiation au théâtre, avec Natalija Stéfanovic Frangeul, de la compagnie Le Petit Théâtre. De la gestuelle à l'élocution, en passant par le mouvement du corps et la familiarisation avec le texte et la scène.

Pour qui ? Les enfants de 7 à 12 ans. **Quand ?** Le mercredi, de 15h à 17h (hors périodes de vacances scolaires).

Tarif : 1 750 F par mois (4 séances).

Renseignements au 41 23 07.

→ Un atelier d'arts plastiques (techniques mixtes) pour enfants avec Patrice Kaikilekofe.

Pour qui ? Les jeunes de 7 à 12 ans. **Quand ?** Le mercredi, de 13h à 15h (hors périodes de vacances scolaires).

Tarif : 1 750 F par mois (4 séances).

→ Du sport, avec les associations suivantes :

gym douce / gym tonique au 76 50 65

danse classique et contemporaine avec l'association Atuvera au 96 69 82

danse orientale avec l'association Balafon au 94 22 20

danse polynésienne avec les associations : Heiariki au 79 65 90 ou 43 61 55 / Upa Rau Nui au 79 80 17 ou au 91 60 00 / Matareva au 76 43 35 / Te Mono Roa au 94 57 47 ou au 83 88 17 / Te Anuanua au 90 28 82

art thérapie danse au 94 22 20

capoeira au 87 45 75

Ces cours se déroulent dans la salle du 24 avenue d'Auteuil (à côté de la salle de judo).

Les stages vacances, du 2 au 5 novembre

Musique

→ Stage de percussions (djembé, chant...), de 13h à 15h, pour les enfants de 6 à 12 ans.

→ Stage de didgeridoo, de 15h à 17h, pour les enfants de 6 à 12 ans.

Ces stages sont animés par l'association Ethnic Music.

Le matériel est fourni.

Arts Plastiques

→ Peinture, céramique, sculpture, pour les enfants de 7 à 12 ans, avec Patrice Kaikilekofe.

Deux horaires : de 8h à 11h et de 13h à 16h.

Renseignements au 41 23 07.

En travaux !

Pour améliorer son accueil, le centre culturel sera en rénovation à partir du 23 novembre. Les activités artistiques et culturelles seront donc délocalisées ou temporairement interrompues.



→ Arrêt sur images....



Mise en lumière et en musique de la Maison Lacroix

Le mois du Patrimoine fut l'occasion pour la Ville de mettre de nouveau à l'honneur la Maison Lacroix, classée au patrimoine de la province Sud. Pour clôturer en beauté cet événement culturel, une soirée magique a été proposée au public : le dernier soir, autour d'un cocktail, les spectateurs ont pu apprécier un concert de guitares classiques, au milieu des jardins de la Maison Lacroix illuminée par l'artiste Laurent Lange.

Ce concert était donné par le Quatuor de guitares de Nouméa, en partenariat avec le Conservatoire de Musique de Nouvelle-Calédonie.



Une Etoile a traversé Dumbéa

Monique Loudières, danseuse Etoile des Ballets de l'Opéra de Paris, était en visite à Dumbéa. Ce fut l'occasion d'une rencontre avec les jeunes filles du cours de danse classique de Fabienne Péliissier (Association Atuvera). Monique Loudières a été accueillie à Dumbéa, où elle a participé à une répétition des jeunes ballerines. Ces dernières ont également visionné des extraits du ballet Roméo et Juliette, interprété par l'artiste, afin d'échanger avec elle. A l'issue d'une séance d'autographes, Monique Loudières s'est vue remettre un bouquet par le maire de la commune.



→ **Artiste en résidence**

Exposition de Karine Clairsinville à la mairie de Dumbéa et à la Maison de la Jeunesse, en collaboration avec Micheline Neporon, Paula Boa et Patrice Kaikilekofe.

Du 2 au 10 novembre, du lundi au jeudi de 7h30 à 15h30 et le vendredi de 7h30 à 14h30.

Vernissage le 2 novembre à 18h à la mairie de Dumbéa.

Karine sera également présente au centre d'Art de Nouméa, du 17 au 28 novembre.

→ **Le Noël de la Ville**

Le 24 décembre, le COCAF et la Ville de Dumbéa vous invitent ! Avant le repas traditionnel et familial du réveillon, venez partager le feu d'artifice et les animations de fin d'année, à la mairie annexe. Des stands de restauration seront prévus.



→ **Programmation des vide-greniers**

Les prochains vide-greniers auront lieu les samedis 6 novembre (parc Fayard) et 4 décembre (Auteuil), de 7h à 13h.

Les inscriptions débutent respectivement les 25 octobre et 22 novembre. Elles seront prises de 8h à 15h les lundis, mardis et jeudis et de 8h à 14h, le vendredi.

S'adresser au bureau du COCAF, 56 avenue d'Auteuil, à Koutio.

Tél. : 41 40 15



→ **Numéros utiles**

Mairie de Dumbéa : 41 40 00 / Fax : 41 80 40
 Service des affaires générales : 41 40 00 / Fax : 41 80 40
 Cellule du contrat d'agglomération : 41 40 04

Direction Administrative et Financière
 Services des finances et de la solde : 41 40 00 / Fax : 41 40 09
 Service élections / état civil : 41 40 07 / Fax : 43 21 94
 Service informatique : 41 40 00
 Service des ressources humaines : 41 40 30 / Fax : 41 64 66
 Service de la vie scolaire : 41 40 30 / Fax : 41 64 66

Direction des services techniques : 41 40 06 / Fax : 41 40 03

Direction Culture, Jeunesse, Sports et Prévention
 Service culture et fêtes : 41 23 07 / Fax : 41 20 20
 Centre culturel de Dumbéa : 41 23 07 / Fax : 41 20 20
 Médiathèque municipale : 41 43 10 / Fax : 41 43 12
 Service animation jeunesse (Maison de la jeunesse) : 43 24 00 / Fax : 43 24 00
 Maison de quartier de Val-Suzon : 46 46 05
 Maison de quartier de Jacarandas : 46 02 76
 Service des sports : 41 22 26 / Fax : 43 95 28
 Piscine municipale de Dumbéa : 41 24 40 / Fax : 41 22 93
 Golf de Dumbéa : 41 80 00 / Fax : 41 94 47
 Contrat Local Sécurité : 43 61 54

Police : 41 88 88 / Fax : 41 00 80

Centre de secours : 41 00 10 / Fax : 41 00 14

Caisse des écoles : 41 02 50 / Fax : 41 02 52

CCAS : 46 55 00 / Fax : 46 55 03

Mairie annexe de Dumbéa : 41 40 30 / 41 64 66

Permanences de l'écrivain public

L'écrivain public reprend ses permanences sur Dumbéa et vous propose son aide afin de rédiger tous courriers administratifs, juridiques ou privés.

- À la Maison de la jeunesse : jeudi, de 9h à 11h (43 24 00).
- À la Maison de quartier de Val-Suzon : mardi, de 9h à 11h (46 46 05).
- À la Maison de quartier de Jacarandas : mardi, de 13h à 15h (46 02 76).

Ateliers d'initiation à l'informatique

Caroline reprend ses ateliers d'initiation à l'informatique à la Cyber-base. Accessible à tous les débutants motivés qui souhaitent s'initier à l'utilisation d'un ordinateur en douceur !

- Lundi, de 13h à 15h.
- Mardi, de 9h à 11h.

Tarif : 1 600 F avec accès à la Cyber-base pour l'année 2010.

→ **Agenda Novembre**

Mardi 2 novembre
 « La Natte des p'tits bouts » à la médiathèque de 14h à 16h. Natte spéciale avec un spectacle créé à l'occasion du Festival des arts mélanésiens (41 43 10).

Du mardi 2 au vendredi 5 novembre
 Stage arts plastiques pour les 7 à 12 ans, de 8h à 11h.
 Stage arts plastiques pour les 7 à 12 ans, de 13h à 16h.
 Stage percussions pour les 6 à 12 ans, de 13h à 15h.
 Stage didgeridoo pour les 6 à 12 ans, de 15h à 17h.
 Les stages se déroulent au centre culturel. Renseignements au 41 23 07.

Mercredi 3 novembre
 « La Natte qui raconte » à la médiathèque, de 15h à 16h (41 43 10).

Samedi 6 novembre
 Marché et vide grenier au Parc Fayard, de 7h à 13h (83 91 86).

Mardi 9 novembre
 Mois du film documentaire : projection gratuite de 2 films à la médiathèque à partir de 18h (41 43 10).

Mercredi 10 novembre
 « La Natte des P'tits bouts » à la médiathèque, de 9h à 10h.
 « La Natte qui raconte » à la médiathèque, de 15h à 16h.

Vendredi 12 novembre
 Ciné-mois : séance de cinéma gratuite à la maison de quartier des Jacarandas, à partir de 19h (46 02 76).

Mardi 16 novembre
 Mois du film documentaire : projection gratuite de 2 films à la médiathèque à partir de 18h.
 Représentation des élèves de l'antenne du conservatoire de musique, à 18h30 au centre culturel de Dumbéa. Ouvert au public.

Mercredi 17 novembre
 « La Natte qui raconte » à la médiathèque, de 15h à 16h.

Samedi 20 novembre
 « La Natte des P'tits bouts » à la médiathèque, de 10h à 11h.

Mardi 23 novembre
 Mois du film documentaire : projection gratuite de 2 films à la médiathèque à partir de 18h.

Mercredi 24 novembre
 « La Natte qui raconte » à la médiathèque, de 15h à 16h.

Du samedi 27 au dimanche 28 novembre
 Musique en façade à Dumbéa, de 10h à 18h, au centre culturel de Dumbéa.
 Festival de musique en tous genres des groupes de musique de Dumbéa et leurs invités du Mont-Dore, de Nouméa et de Païta.

Mardi 30 novembre
 Mois du film documentaire : projection gratuite de 2 films à la médiathèque à partir de 18h.

Décembre

Mercredi 1^{er} décembre
 « La Natte des P'tits bouts » à la médiathèque, de 9h à 10h.
 « La Natte qui raconte » au centre culturel, de 17h à 22h (43 24 00).

Vendredi 3 décembre
 Journée internationale du handicap. Repas de l'association Dumbéa Handicap, en partenariat avec le CCAS (46 55 00).

Vendredi 12 novembre
 Représentation des enfants des ateliers théâtre, à 18h au centre culturel de Dumbéa. Ouvert au public.

Vendredi 19 novembre
 Représentation des enfants des cours de danse de l'Association Atuvera et des associations utilisant la salle Parquet, à 18h. Ouvert au public.



Samedi 4 décembre
 Marché et vide grenier au stade d'Auteuil, de 7h à 13h.

Mercredi 8 décembre
 « La Natte qui raconte » à la médiathèque, de 15h à 16h.

Vendredi 10 décembre
 Noël des personnes âgées à l'auberge des Koghis, de 10h30 à 15h30 (46 55 00).
 Ciné-mois au Parc Fayard, à partir de 19h.

Samedi 11 décembre
 « La Natte qui raconte » à la médiathèque, de 15h à 16h, natte spéciale Noël.
 Atelier de perfectionnement bureautique, internet, messagerie et utilisation de l'image, à la Maison de la Jeunesse, de 8h à 10h.

Mercredi 22 décembre
 Atelier de perfectionnement bureautique, internet, messagerie et utilisation de l'image, à la Maison de la Jeunesse, de 8h à 10h.

Vendredi 24 décembre
 Noël de la Ville à la mairie annexe.

Mercredi 29 décembre
 Atelier de perfectionnement bureautique, internet, messagerie et utilisation de l'image, à la Maison de la Jeunesse, de 8h à 10h.

Dumbéa propre - Ne pas jeter sur la voie publique

